

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT  
DE  
MURET  
VILLE DE  
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération  
n°2026-07/04-023

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2026

**Étaient présents :**

Présents : 26  
Procuration : 1  
Absents : 1  
Exprimés : 26  
Pour : 22  
Contre :  
Abstention : 4

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	

Commission Territoriale du  
Syndicat Départemental  
d'Énergie de la Haute-  
Garonne (SDEHG) : élections  
des délégués

**Absents ayant donné procuration :** Monsieur Pascal LABLANCHE à Monsieur Jérôme POTTIER

**Absent(s) :** Alexandrine MATONDO

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DELUC

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne,

**Vu** la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026 procédant à l'installation du nouveau Conseil Municipal,

**Vu** la délibération N°2026-22/03-012 prise en séance du 22 mars 2026 et le Procès-verbal proclamant l'élection du Maire,

Monsieur Le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

Chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Monsieur Le Maire indique que la commune de Cazères relève de la commission territoriale de Cazères.

Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales et suite aux élections municipales, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de deux délégués de la commune à ladite commission territoriale.

Le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

**Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- De désigner les membres suivants pour siéger auprès du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)

Délégué titulaire 1	Délégué titulaire 2
M. Raymond DEFIS	M. Philippe ROUSSEL

Pour extrait conforme,  
Cazères, le 08 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS